

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3904

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Parc technologique de la Porte des Alpes - Zone d'aménagement concerté (ZAC) secteur Feuilly - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3904**

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Saint Priest
objet :	Parc technologique de la Porte des Alpes - Zone d'aménagement concerté (ZAC) secteur Feuilly - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La zone d'aménagement concerté (ZAC) secteur Feuilly est une opération d'aménagement d'environ 85 hectares. Elle correspond à la 2^e phase de la réalisation du Parc technologique visant à structurer le développement économique de l'est lyonnais et à conforter le rayonnement économique de l'agglomération sur le plan international.

La ZAC Feuilly a été créée par délibération en date du 18 décembre 1995 et le dossier de réalisation a été approuvé par délibération en date du 31 octobre 1996.

Le programme global de construction portait sur la réalisation de 203 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) d'activités de haute technologie, de recherche et de production.

Par délibération n° 1997-2345 du Conseil du 16 février 1997, la Communauté urbaine de Lyon a confié un mandat de travaux à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour la réalisation des équipements d'infrastructures primaires.

Le montant de l'enveloppe financière de ce mandat avait été fixé à 11 516 761 € HT, soit 13 889 213,78 € TTC, comprenant une rémunération du mandataire de 503 081,76 € HT, soit 606 716,60 € TTC.

A ce jour, après réception et remise d'ouvrage, les travaux sont achevés, conformément au programme. Le bilan de clôture présenté par la SERL le 27 janvier 2012 et visé par monsieur le Commissaire aux comptes fait ressortir un montant de dépenses de 13 013 889,95 € TTC dont 563 933,36 € HT (révision comprise) pour la rémunération du mandataire, soit 675 417,09 € TTC.

Dépenses	Montant (en € TTC)	Versements Communauté urbaine de Lyon	
études/honoraires	1 064 660,48	mandat	12 338 472,84
travaux de voirie	2 579 705,94	rémunération	663 283,85
éclairage	665 590,66	<i>solde de la rémunération à verser</i>	<i>12 133,26</i>
signalétique-mobilier	358 507,18		
espaces verts/paysages	3 565 166,18		
assainissement	3 472 614,95		
coordination sécurité et	121 843,98		

protection de la santé (CSPS)			
fouilles	494 183,71		
divers	16 199,78		
rémunération Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)	675 417,09		
Total mandat	13 013 889,95	Total	13 013 889,95

Pour solder ce mandat, la Communauté urbaine s'acquittera du solde de la rémunération de la SERL pour un montant de 10 144,87 € HT, soit 12 133,26 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif arrêté le 16 janvier 2012 et présenté par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour le mandat de travaux primaires de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Feuilly à Saint Priest.

2° - Donne quitus à la SERL de sa mission de mandataire.

3° - Autorise monsieur le Président à verser le solde de la rémunération de la SERL pour un montant de 12 133,26 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O0003.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.